

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Saint-Eugène du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **lundi, 15 décembre 2025 à 18h00.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Madame Chantale Mercier, directrice;
Madame Marilyn Martineau, présidente
Madame Sophie Labonté, vice-présidente
Mesdames Kim Phaneuf, Marie-France Gauthier et Messieurs Raoul Deffo et Sébastien Michaud, parents.
Monsieur André Bernier, mesdames Chantal Ménard, Josée Rathé et Valérie Guénette, enseignants,
Madame Alexe Bastien, représentante du personnel professionnel,
Madame Marie-Claude St-Onge, représentante du personnel de soutien.
Madame Sonia Desmarais, membre de la communauté.

ÉTAIT ABSENT :
PUBLIC

1. Présence et ouverture de la séance à 18h01

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Chantale Mercier, directrice, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement, aux invités ainsi qu'aux personnes du public.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2025-12-15-CEO-01](#)

Madame Marilyn Martineau fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Marie-France Gauthier d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Parole au public

Aucun public

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 novembre 2025

[Résolution 2025-12-15-CEO-02](#)

Les parents soulèvent quelques coquilles, qui seront corrigées.

Il est proposé par Monsieur André Bernier

d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 novembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



5. Parole aux membres

Nos élèves de la chorale sont allés chanter au Pasquier dimanche.

6. Mot de la représentante au comité de parents

Des invitations ont été faites à Action dépendance pour les élèves du 3^e cycle, ainsi que ceux du secondaire. Ils feront aussi une présentation au local des chevaliers de Colomb de Marieville le 5 février au sujet des écrans, et à l'école Joséphine-Dandurand le 20 janvier. Une proposition pour inviter Hugo Girard pour une présentation aux parents sur l'intimidation. Bientôt aura lieu la présentation pour le calendrier scolaire. Une présentation sur Allo prof a été faite aux parents présents. Il y aura une reconnaissance aux parents bénévoles sous peu, donc les parents et les membres du personnel seront invités à soumettre des candidatures.

7. Mot de la direction

7.1 Présentation du budget révisé

[Résolution 2025-12-15-CEO-03](#)

Madame Chantale Mercier présente le budget révisé aux membres.

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient pour l'année scolaire 2025-2026, à l'exclusion des mesures 15012 – Aide alimentaire et 15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales, qu'un pourcentage maximal de 20 % du montant attribué à chacune des mesures peut être utilisé pour répondre à l'exercice d'optimisation demandé;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2025-2026 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées suivantes pour l'année scolaire 2025-2026 sous forme d'équivalents à temps complet de professionnels et que l'établissement, après avoir choisi la nature des services à recevoir, bénéficie de ces mesures sous forme de services divers :



Le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.

Il est proposé par Madame Marilyn Martineau
Que le budget révisé soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Consultation concernant les modalités de communication aux parents au regard des changements à la LIP

Madame Chantale Mercier présente un document du gouvernement en lien avec des changements à la loi sur l'instruction publique, qui débutera à partir du 1^{er} janvier 2026. Le changement majeur est en lien avec la violence et l'intimidation en milieu scolaire. Les parents seront informés de cette nouveauté via une édition spéciale.

7.3 Comité HDAA

Conférence de Madame Richard sur la différenciation pédagogique. Vraiment très intéressant. Toujours en révision de la régie interne actuellement au comité. Présentation par une élève, Sara Marcil, sur le décrochage scolaire. Le comité lui offrira une bourse pour son projet, ainsi que son école. Une soixantaine d'étudiants seront ciblés pour ce projet. La conférence sur la flexibilité sera poursuivie à la prochaine rencontre.

7.4 Suivi campagne de financement

Madame Marie-Claude St-Onge présente le dépliant préparé par la pépinière d'Abbotsford. La campagne débutera en février prochain et la livraison se fera en mai.

8. Varia

Aucun varia

9. Levée de l'assemblée

[Résolution 2025-12-15-CEO-04](#)

Il est proposé par Madame Josée Rathé
Que la séance soit levée à 18h56.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chantale Mercier
Directrice

Marilyn Martineau
Présidente du conseil d'établissement

